

EXPLOITATION DES POTENTIALITÉS EN TERMES D'EXPANSION DE CRUES – DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE SUR LE TERRITOIRE DU SAGE YÈVRE AURON – COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 5 MARS 2021

Objet	Réunion de phase 2		
Date et lieu de la réunion	5 mars 2021 à Marmagne		
Rédigé par	Céline BOSSCHAERT, BRLi Cécile FALQUE, animatrice SAGE Yèvre-Auron		
Référence	A00515	version	V1
Date d'édition	09/03/21	PJ	Diaporama présenté

Liste des participants :			
Prénom Nom	Structure, fonction	Adresse	Téléphone
Maître d'ouvrage			
Renaud COLIN	EP Loire, directeur adjoint du développement et de la gestion territorialisée	Orléans	02 46 47 03 18
Cécile FALQUE	EP Loire, animatrice SAGE Yèvre-Auron	Bourges	06.84.08.50.88
Prestataire			
Céline BOSSCHAERT	BRLi, chef de projet étude	Nîmes	04 66 87 52 10
Acteurs : Cf. feuille d'émargement en annexe			
Feuille d'émargement en annexe			

Déroulement de la réunion	Actions
<p>ORDRE DU JOUR</p> <p>Restitution de la phase 2 : analyse de la fonctionnalité des zones d'expansion de crue</p> <p>M. DUPERAT, Vice-président de la CLE du SAGE Yèvre Auron et maire de Marmagne, introduit la réunion.</p> <p>Mme FALQUE précise que depuis la dernière réunion de phase 1 qui a eu lieu en novembre 2019, du retard a été pris à cause de la crise sanitaire, des relevés topographiques complémentaires, et du renouvellement des ressources humaines pour le suivi de l'étude mutualisée avec les territoires du SAGE Loir et du Contrat territorial Val d'Allier.</p>	
<p>Présentation par BRLi : rappel des objectifs et de la phase 1, présentation des résultats de la phase 2.</p> <p>Cf. diaporama joint.</p>	
<p>QUESTIONS ET POINTS ABORDES</p> <p>Hydrologie</p> <p>Mme FALQUE indique que le SPC/DREAL a souhaité que les débits soient caractérisés en m³/s et non en période de retour, afin d'éviter les comparaisons avec des études règlementaires dont les objectifs sont différents. M. JOLIVET demande à ce que ce point soit indiqué de manière très explicite dans le rapport.</p> <p>M. MARKESZ demande pourquoi l'analyse du volume des hydrogrammes s'arrête à 1996 sur Savigny, et pas avant. Mme BOSSCHAERT répond que les données n'existent pas avant cette date.</p> <p>Calage et représentativité des modèles hydrauliques</p> <p>M. JOLIVET interroge sur les paramètres de rugosité retenus suite au calage.</p> <p>Mme BOSSCHAERT précise que les paramètres des présents modèles restent tout à fait dans les gammes usuelles recommandées. Le modèle de Vierzon a été très bien calé sur l'évènement de mai 2001, pour lequel on dispose de nombreux repères dans la zone urbanisée de Vierzon. Dans les ZEC elles-mêmes, il n'y a peu voire pas de repères de crue, mais les paramètres spécifiques à chaque occupation du sol sont extrapolables.</p>	

De manière générale, lorsque l'on sort des gammes usuelles, il faut s'interroger sur la fiabilité de la valeur du débit retenu, sur la fiabilité des repères de crue, et sur la représentation du modèle.

Toute modélisation est une simplification de la réalité. Les modèles ne représentent pas forcément tous les phénomènes observés. Ainsi, dans la zone d'activité des Forges à Vierzon, le modèle ne retraduit pas les inondations observées en 2001 et 2016 pour des débits similaires. M. LABERGERIE confirme ce point. M. JOUARD précise qu'en 2016, un ancien aqueduc sous le canal s'est réactivé, et a généré des écoulements qui ont inondé des habitations. M. JOLIVET note qu'au Moulin Neuf, le modèle montre l'inondation à partir de 230 m³/s, alors qu'elle a eu lieu en février 2021 pour un débit biennal, mais elle serait due à l'impact d'un ouvrage à proximité (relèvement du clapet Dourdon).

Mme BOSSCHAERT précise qu'en l'état le modèle ne retraduit pas les phénomènes liés à la gestion d'ouvrages hydrauliques annexes, ni aux remontées de la nappe d'accompagnement du cours d'eau, ni aux phénomènes d'infiltration potentiels de part et d'autres des berges endiguées du canal. Cependant, en phase 3, certains ouvrages (ou des transparences hydrauliques) pourront être intégrés dans le modèle, en fonction de l'importance de leur rôle (et à différents niveaux d'ouverture) et des aménagements qui seront étudiés.

Simulation de la suppression des ZEC

M. MARKESZ demande pourquoi l'exercice théorique de la suppression des ZEC a été effectué.

Mme FALQUE répond que cela a été fait pour mieux appréhender le rôle des ZEC qui paraît faible au regard des débits de pointe écrêtés entre l'entrée et la sortie de la ZEC. Quand on simule la suppression de la ZEC, on constate que celle-ci a un impact sur la propagation du pic de crue : l'amortissement permet de retarder l'arrivée de l'onde de crue sur la zone urbanisée.

M. MARKESZ indique que cela mériterait d'être exposé de manière plus visuelle, afin de bien appréhender ces notions.

Effet cumulé des ZEC

M. JOLIVET demande si on pourrait avoir une idée de l'effet cumulatif des ZEC du territoire en utilisant des ratios ou autre. Mme BOSSCHAERT indique que cela semble hasardeux et M. COLIN indique que le BE ANTEA qui a travaillé sur l'étude globale préalable ne s'y est pas risqué non plus.

Discussion sur le déclenchement de la phase 3

Beaucoup de participants considèrent les résultats de l'étude très intéressants, dans le sens où cela permet d'objectiver avec des chiffres le rôle des ZEC.

BRLi apportera des présentations plus visuelles en phase 3.

<p>Mme BOSSCHAERT précise qu'il n'y a pas vraiment de critère technique pour retenir un site plutôt qu'un autre en phase 3, si ce n'est que la ZEC de Bourges est éloignée des enjeux urbanisés, et avec l'Ouatier qui conflue en aval de la ZEC, dont les apports de crue pourraient réduire les effets des aménagements d'optimisation de la ZEC. (Cependant certains participants remarquent que l'Ouatier a des crues très modérées, et que son niveau est très stable.) De plus, pour étudier la ZEC de Vierzon en phase 3, il faudrait procéder à des relevés topographiques complémentaires. M. MARKESZ demande à ce que ces compléments soient chiffrés.</p> <p>Mme SCHNEIDER indique qu'il serait intéressant que l'étude aille jusqu'au bout de l'analyse des effets de plantation. Mme JAMET demande si en phase 3 on va jusqu'à un plan d'aménagement. Mme LEPRIOL demande si on prendra en compte les arbres le long du Canal, et les contraintes foncières (propriétés privées / communales, ...). M. JOLIVET demande si en phase 3 les différents objectifs de territoire seront pris en compte, par exemple la réglementation Natura 2000, afin de mettre en synergie tous les objectifs.</p> <p>Mme FALQUE répond que l'analyse foncière détaillée avec chaque propriétaire n'est pas prévue dans le cadre de la phase 3, mais que l'on peut co-construire avec tous les acteurs les scénarios d'aménagement avec les limites de la représentativité des participants et ce que ça implique. Le contact avec chaque propriétaire relèvera de la démarche de la collectivité qui s'emparera du volet de mise en œuvre du scénario qui serait retenu.</p> <p>M. BENOIT remarque que l'important pour la préservation des ZEC existantes c'est d'arrêter de construire en zone inondable ; il rappelle que la responsabilité du permis de construire repose sur le Maire, pas sur le service instructeur.</p> <p>M. DUPERAT considère que malgré les pressions liées à l'urbanisme subies par les Maires, il y a une réelle prise de conscience en faveur de la préservation des milieux naturels aquatiques et notamment des rivières, avec une volonté politique de ne pas réitérer les erreurs du passé. Il indique que sur Bourges il y a des besoins en termes d'enjeu inondation, mais il entend qu'il manque des données, et que sur Vierzon les inondations touchent les zones économiques.</p> <p>M. LABERGERIE souligne que sur Vierzon il semble qu'on ait les éléments pour travailler tout de suite et ne voit aucun obstacle à ce que l'on continue sur le site de Vierzon. Il trouve que la phase 3 sur ce site serait très pertinente même s'il y a un risque d'être confronté à des difficultés de chiffrage de l'impact économique.</p>	<p>BRLi procèdera à une estimation financière des besoins de compléments pour l'étude de la ZEC de Bourges à un niveau de phase 3.</p>
<p>Conclusion / calendrier</p> <p>Le choix du site s'oriente vers la ZEC amont de Vierzon ; ce choix est à faire valider par les instances politiques. Mme FALQUE rédige une note synthétique et procède à une consultation écrite des instances locales gémapienne (EPCI-FP, 2 communes centres et SIVY). Elle rappelle que ce sera la CLE, ou le Bureau de CLE, qui actera ce choix.</p>	<p>SAGE envoi courrier de consultation écrite aux élus locaux</p>

Le processus de co-construction des scénarios d'aménagement est acté, avec en premier lieu l'élaboration d'une liste de personnes représentatives à inclure dans cette co-construction.

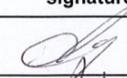
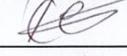
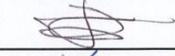
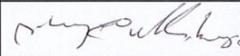
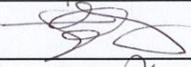
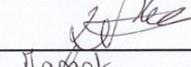
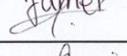
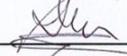
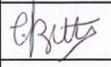
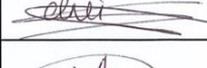
Les courriers de consultations des collectivités locales partiront sous 3 semaines maximum avec un délai de 15 jours / 3 semaines de consultation. Il est prévu un Bureau de CLE mi-avril.

Le lancement de la phase 3 sera enclenché dès que la 1^{ère} réunion de co-construction aura permis aux acteurs de s'exprimer sur la faisabilité de construire des scénarios en fonction des contraintes du site retenu.

Feuille d'émargement



Réunion phase 2 de l'étude exploitation des potentialités ZEC
05 mars 2021

Prénom NOM	Structure/fonction	mail	signature
Alain JOUARD	Président, ASA de la Chée		
Bernard DUPERAT	vice-président, CLE du SAGE Yèvre-Auron		
Florian CHEYLAN	Service Environnement, CdC Vierzon, Sologne, Berry		
Floriane TRIENTZ	Chargée de mission PLUIH, CdC VIERZON SOLOGNE BERRY		
Gérard RIPARD	Maire adjoint, Moulins sur Yèvre		
Gilles BENOIT	Président, SIVY		
Jean-Luc LABERGERIE	directeur des services techniques, Vierzon		
Jérémy JOLIVET	responsable collectivité, SIVY		
Laurent RIVAUD	conseiller municipal, FOECY		
Lucie JAMET	Nature 18		
Renaud COLIN	Directeur développement et gestion territorialisée, Etablissement public Loire		
Rolland BENOIT	Maire adjoint à l'environnement, Soye-en-Septaine		
Serge MARKESZ	Chef de Service Rivières-Eaux pluviales, Référent GEMAPI, Ville et Agglomération de Bourges		
Thierry DELION	conseiller, PLAIMPIED-GIVAUDINS		
Valérie LEPRIOL	agent de développement, SCB		
David BRUNET	chargé d'intervention, AELB		excusé
Vincent COSSON	Cofiroute		excusé
Alain BOSSCHAERT	BRL		
Eric CHAMIGUON	Ville de Vierzon		
SCHNEIDER Claire	PETR		
Thibaut GREGOIRE	EDC VSB		